

## COMMUNE DE MUS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi six octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

#### **Etaient présents :**

Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Patrick FAMEL, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

#### **Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents**

#### **Etaient excusés :**

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Madame Magali RABANIT  
Madame Emilie GACHON CARRETTE qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric AUSSEL  
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN  
Monsieur Philippe CABOT qui a donné pouvoir à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE

#### **Etaient absents :**

Messieurs Jean-Louis BLANC et Philippe POUJOL.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

#### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. **SMEG – projet travaux CG Télécom, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
2. **SMEG - projet travaux EPC, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
3. **SMEG – projet travaux REN, D842A et chemin de l'ancienne Tuilerie**
4. **Désignation d'un correspondant incendie et secours**
5. **Modification durée hebdomadaire de service de deux emplois**
6. **Tableau d'avancement de grade**
7. **Modification du BP 2022**
8. **Questions diverses**

#### **050-2022 TABLEAU AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 032-2022 en date du 25 mai 2022, portant prévision des taux d'avancement de grade avant avis du Comité Technique.

Que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil municipal a fixé en séance du 24 mai 2022, à 100% le taux d'avancement de grade pour l'ensemble du personnel communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-050-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

**Vu l'avis du Comité Technique en date du 12 septembre 2022**

Monsieur le Maire propose d'entériner la décision prise en séance du conseil municipal du 24 mai 2022 :

Le ratio est fixé comme suite pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Pour l'année 2022 :

Nombre d'agents promouvables	Ancien grade	Nouveau grade
2	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
2	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe
3	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte le ratio commun à tous les cadres d'emplois de 100 %.

VOTE :

Voix pour = 13

Voix contre = 0

Abstention = 0

Pour copie conforme,  
A Mus, le 07 octobre 2022,

La secrétaire de séance,

Solenne BAYLE GOUTORBE

Le Maire,



Patrick BENEZECH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-050-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation